



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/67 de la Municipalité, du 24 novembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer, respectivement sous les rubriques N<sup>os</sup> 3810.331 et 3810.390 du budget du Service des sports, les charges d'amortissement et d'intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1, calculées en fonction des dépenses réelles.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Véronique Beetschen (Les Verts) et consorts « *Une plateforme 'last minute' pour l'offre culturelle lausannoise* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Carine Carvalho Arruda (Soc.) et consorts « *Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Louis Dana (Soc.) et consorts« *Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts « *Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Délit de faciès : comment la police fait face ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, avec la modification suivante dans sa conclusion :

*« Le présent postulat demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité d'une étude des potentiels économique et écologique d'un décompte individuel des frais d'eau selon le principe du pollueur-payeur, comprenant par exemple :*

- *le développement d'une typologie des bâtiments dans le but d'identifier des catégories-cibles avec les plus grands potentiels d'économie d'eau et d'énergie ;*
- *la détermination de l'ordre de grandeur des économies d'eau et d'énergie réalisables par catégorie de bâtiment ;*
- *un écobilan du décompte individuel des frais d'eau par catégorie de bâtiments ;*
- *l'opportunité d'exiger un décompte individuel des frais d'eau dans les bâtiments de l'écoquartier des Plaines-du-Loup ;*
- *l'estimation du potentiel global d'économie réalisable à long terme à Lausanne avec un décompte individuel des frais d'eau ;*
- *l'esquisse d'une démarche politique de réalisation de ce potentiel. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :